



Envoyé en préfecture le 16/03/2020
Reçu en préfecture le 16/03/2020
Affiché le 17/03/2020
ID : 050-200067205-20200309-P97_2020-AR

DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° P97_2020

Date : le 09 mars 2020

OBJET : Etude d'opportunité sur la création d'un centre d'allotement

Exposé

Une consultation selon une procédure adaptée a été lancée pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un centre d'allotement avec une date limite de réception des plis fixée au vendredi 24 janvier 2020.

Un pli électronique est parvenu dans les délais impartis.

Après examen de la candidature et analyse de l'offre, il est proposé d'attribuer le marché public à la SA ADIV Développement, qui présente une offre répondant aux attentes exprimées dans le cahier des charges, pour un montant de 18 200 € HT soit 21 840 € TTC.

Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté du Préfet de la Manche du 4 novembre 2016 portant création de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Vu la délibération n° DEL2019_001 du 7 février 2019 portant délégation de pouvoir du Conseil au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin – Modification n° 4,

Décide

- **De signer** le marché public pour la réalisation d'une étude d'opportunité sur la création d'un centre d'allotement avec la SA ADIV Développement ayant son siège

Envoyé en préfecture le 16/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le 17/03/2020

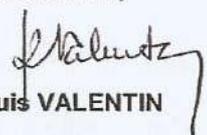
ID : 050-200067205-20200309-P97_2020-AR

social, ZAC du Parc Industriel des Gavranches – 10 rue Jacqueline Auriol – 63029 Clermont-Ferrand Cedex 2 pour un montant de 18 200 € HT soit 21 840 € TTC,

- **De dire** que le marché débutera à compter de sa notification pour une durée de 6 mois,
- **De dire** que la dépense sera imputée au budget annexe 13, LdC 8668,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.



LE PRESIDENT,


Jean-Louis VALENTIN